



COMMUNIQUE de PRESSE CFDT – F.G.A.A.C.

Versement d'un dividende salarial aux cheminots sur les résultats de 2008

Les premiers chiffres du bilan de l'exercice 2008 de la SNCF laissent apparaître un bénéfice substantiel, fruit du travail de l'ensemble des cheminots.

La participation, dispositif qui permet de redistribuer aux cheminots une partie des bénéfices constatés sur le bilan de l'année précédente, n'est toujours pas mis en application à la SNCF.

C'est pourquoi la CFDT et la F.G.A.A.C. ont engagé une démarche de concertation immédiate afin que tous les cheminots puissent bénéficier rapidement du résultat positif de la SNCF en 2008.

La CFDT et la F.G.A.A.C. ont été reçues par deux fois dans le cadre de la concertation.

Mercredi 3 février vers 19 heures, la SNCF accepte de distribuer immédiatement aux cheminots un dividende salarial forfaitaire.

Le montant annoncé « proche de 200 euros », restait à confirmer.

Malgré l'opposition d'autres organisations syndicales, hostiles à la participation, la CFDT et la F.G.A.A.C. ont obtenu une somme de 207 euros versée à chaque cheminot fin février.

Cette somme, supérieure à celle versée suite à l'exercice de 2007, malgré des résultats 2008 en retrait, permettra d'améliorer le pouvoir d'achat de chaque cheminot et, dans le même temps, de participer à l'effort national qui vise à relancer la consommation des ménages.

Fait à Paris le 10 février 2009, 16 H 00